

Contacter mon référent  
ou correspondant sûreté  
par l'intermédiaire  
de mon commissariat de police  
ou de ma brigade de gendarmerie

Je note les références ici :



EN CAS D'URGENCE,  
POUR DEMANDER UNE INTERVENTION  
DES SERVICES DE **POLICE**  
OU DE **GENDARMERIE**,  
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112.

Commerçants,  
Soyez **ACTEUR**  
de votre  
**Sécurité !**



# Protéger Prévenir Réagir

**R**enseignez vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre secteur afin de bénéficier des conseils d'un référent ou correspondant sûreté.

**P**rotégez vos locaux par des installations techniques adaptées :



**Rideau Metallique**



**Alarme anti-intrusion**



**Vidéoprotection**



**Éclairage**

**A**ménagez votre surface de vente pour éviter les vols et laissez des visuels sur l'extérieur pendant l'ouverture (pas de vitre obstruée).



**S**ensibilisez votre personnel aux mesures de prévention.

**É**vitez les habitudes : livraisons à horaires irréguliers, dépôts des fonds...

**R**éduisez les risques : Laissez juste un fond de caisse, pas de marchandise visible durant les fermetures et vacances, évitez de rester seul dans le commerce.

**S**ignalez tout fait suspect ou tentative délictueuse aux forces de sécurité : il s'agit d'éviter un passage à l'acte à l'encontre de votre commerce ou de celui d'un voisin.



**E**n cas d'agression ne vous opposez pas physiquement à votre agresseur.

**VOTRE VIE EST PLUS IMPORTANTE QUE VOTRE FONDS DE COMMERCE.**



**C**onservez votre calme et faites des gestes précis, ne cherchez pas à gagner du temps.

**E**ssayez de mémoriser un maximum d'informations sur votre agresseur, son véhicule éventuel et sa direction de fuite.

**A**ppelez le 17 et ne touchez à rien ! Il s'agit de préserver les traces pour les enquêteurs.

